

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 17 mai 2023 désignant les membres du Collège
d'avis du Conseil supérieur de l'Audiovisuel**

A.Gt. 17-10-2025

M.B. 29-10-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 04 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos, article 9.1.2-2 ;

Vu le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs, article 3 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2023 désignant les membres du Collège d'avis du Conseil supérieur de l'Audiovisuel ;

Considérant que M. Marc DE HAAN a été désigné par l'arrêté du 17 mai 2023 en tant que membre effectif représentant le Réseau des Médias de Proximité ;

Considérant que le Conseil supérieur de l'Audiovisuel souhaiterait remplacer M. Marc DE HAAN par Mme Annebel JOSEPH ;

Considérant qu'il convient, dès lors, de désigner son remplaçant en tant que représentant effectif du Réseau des Médias de Proximité au sein du Collège d'avis du Conseil supérieur de l'Audiovisuel ;

Sur la proposition de la Ministre des Médias ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Dans l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2023 désignant les membres du Collège d'avis du Conseil supérieur de l'Audiovisuel, au point 2), les mots « M. Marc DE HAAN » sont remplacés par « Mme Annebel JOSEPH ».

Article 2. - Le Ministre qui a les médias dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 17 octobre 2025.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur,
de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Médias,

J. GALANT